



## COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 13 SEPTEMBRE 2022

**Présent** : MM. Plassart - Lacour

**Assistent** : MM. Diaz (Comité) – Letellier (Comité).

### FORMATION

-Préparation de la formation FMI du vendredi 16 septembre 2022

### FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

**3.9.0.0.**

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

**Il est donc demandé à chaque club cité ci-dessus de répondre impérativement**

**Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)**

**Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.**

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

**Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter**

**La date, la catégorie, la division et la poule.**

Exemple :

|                 |                   |             |         |
|-----------------|-------------------|-------------|---------|
| Date 21/10/2022 | Catégorie SENIORS | Division D2 | Poule A |
|-----------------|-------------------|-------------|---------|

**Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.**

Nous vous remercions de votre retour.

**La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.**